

Simon von Martini, diplômé du CAS Encadrement individuel à la HEFP

« C'est un plaisir de pouvoir leur donner toutes les cartes »

Propos recueillis par **Magali Feller**

Simon von Martini est formateur en entreprise dans un service social du canton de Vaud où il œuvre à titre de collaborateur administratif. Il a suivi le CAS Encadrement individuel à la HEFP parce que, même s'il avait le sentiment de faire un travail correct comme formateur, il avait aussi l'intuition qu'il pouvait faire tellement plus pour les apprenti-e-s.

« Être formateur en entreprise donne un supplément de sens à mon activité professionnelle. Lorsque j'ai fait mon apprentissage, j'étais livré à moi-même, ce n'était pas que négatif parce que ça m'a permis de devenir autonome, mais je pense qu'en tant que formateur en entreprise on a une carte à jouer. Quand il y a quelqu'un qui est derrière l'apprenti-e, qui l'amène à se poser des questions, qui lance des idées, qui dit les choses qui doivent être dites, qui l'invite à prendre du recul, toutes ces actions-là lui permettent d'évoluer sur le plan professionnel et personnel. Depuis la formation à la HEFP, je structure mes entretiens, j'utilise des principes de l'entretien motivationnel et, lorsque que je sens que c'est nécessaire, avec le consentement de l'apprenti-e je me permets de poser plus de questions, je vérifie mes hypothèses et je l'aide à formuler ses besoins. C'est ça que j'ai du plaisir à faire : voir évoluer les apprenti-e-s que je forme et pouvoir leur donner toutes les cartes.



↑ « Il suffit pas de grand-chose pour apporter beaucoup » : Simon von Martini

« Je pense qu'en tant que formateur en entreprise on a une carte à jouer. »

Grâce au CAS Encadrement individuel, j'ai maintenant le bagage nécessaire pour accueillir des apprenti-e-s qui rencontrent des difficultés spécifiques. Les acquis de la formation m'ont permis de me sentir légitime dans une proposition que j'ai soumise à mon employeur, celle de prendre un ou une apprenti-e en réseau. On parle d'apprentissage en réseau lorsque les contrats d'apprentissage sont signés avec une structure, une association ou fondation plutôt qu'une entreprise. Le formateur ou la formatrice responsable va ensuite accompagner l'apprenti-e dans une série de stages en entreprise. J'ai découvert cette forme d'apprentissage lors d'une journée de

formation du CAS Encadrement individuel hors murs où nous avons pu présenter notre structure de travail et visiter celles de nos collègues de formation.

Les jeux de rôles que nous avons eu l'occasion de pratiquer durant la formation m'ont aussi marqué. J'ai vécu des grands moments de prise de conscience grâce aux retours de mes collègues de formation et des intervenant-e-s. Encore aujourd'hui, il m'arrive de me demander ce qu'ils diraient à propos de telle ou telle situation, comme si nous poursuivions la supervision ensemble.

Dans une formation comme celle-ci, les échanges avec des professionnel-le-s qui ont des styles différents, travaillant dans des structures et des contextes différents, c'est riche, et nous nous sommes beaucoup apportés mutuellement. Maintenant, je peux être une personne de référence pour les apprenti-e-s dans un système de formation complexe et je sais qu'il suffit de pas grand-chose pour apporter beaucoup. »

■ Magali Feller, responsable de filière d'études Formation continue, HEFP

► www.hefp.swiss/cas-encadrement-individuel